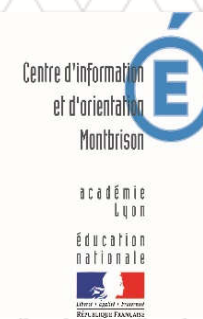


# PARCOURSUP 2018



# Un Plan Etudiants en 3 phases

## Orientation renforcée

Deuxième professeur principal

Deux semaines de l'orientation

Rôle des conseils de classe renforcé

Nouvelles ressources



## Nouvelle procédure d'admission

Nouveau mode d'admission en filière non sélective

Nouvelle procédure

Nouvelle plateforme

Commission d'accès à l'enseignement supérieur



## Nouveaux parcours à l'Université

Augmentation des capacités d'accueil

Des parcours adaptés

Année de césure



# Parcoursup.fr : la nouvelle plateforme d'admission

## ☞ La plateforme : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

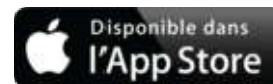
☞ Depuis le 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**

☞ Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

## ☞ L'application Parcoursup

☞ Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

N'oubliez pas de télécharger l'application



**INFO FLASH** : téléchargez l'application Parcoursup pour être informé en temps réel

C'est quoi ? Le calendrier Boîte à outils Contact



Bienvenue sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur.  
Jusqu'au 13 mars 18h00, venez saisir vos vœux.

**M'inscrire ou accéder à mon dossier**



C'est quoi ?



Comment ça marche ?

Découvrez le contenu des formations



Questions fréquentes



Les tutos vidéos

#### CALENDRIER 2018

- 1 À partir du 15 janvier :  
information sur le fonctionnement de Parcoursup
- 2 Du 22 janvier au 13 mars 18h00 :  
**Inscription et saisie des vœux**
- 3 Jusqu'au 31 mars inclus :  
Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- 4 Du 22 mai au 21 septembre inclus :  
Réception et acceptation des propositions
- 5 Du 26 juin au 21 septembre inclus :  
Phase complémentaire

[Voir le détail du calendrier](#)

 Finaliser mon projet d'orientation  
**Terminales 2017/2018**

Une question sur Parcoursup ?

0 800 400 070

Service à appel gratuit

depuis le 1<sup>er</sup> février métropolitain du lundi au vendredi de 10h à 18h

 L'assistance technique en détail

# Parcoursup : quelles sont les formations concernées dans l'Académie ?

## ☞ A l'Université

- ☞ Licence 1<sup>ère</sup> année (L1)
- ☞ DUT, DEUST
- ☞ DCG (Diplôme de Comptabilité Gestion)
- ☞ Formations préparatoires aux diplômes paramédicaux (DUPPS)
- ☞ Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (Lyon 1)



# Parcoursup : quelles sont les formations concernées dans l'Académie ?

## ☞ Au lycée

- ☞ BTS, BTSA (temps plein et apprentissage)
- ☞ CPGE
- ☞ DTS (Diplôme de Technicien Supérieur)
- ☞ DMA (Diplôme des Métiers d'Art)
- ☞ MC (Mention Complémentaire)
- ☞ MANH (Mise à Niveau en Hôtellerie)
- ☞ DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design)
- ☞ DCG (Diplôme de Comptabilité Gestion)



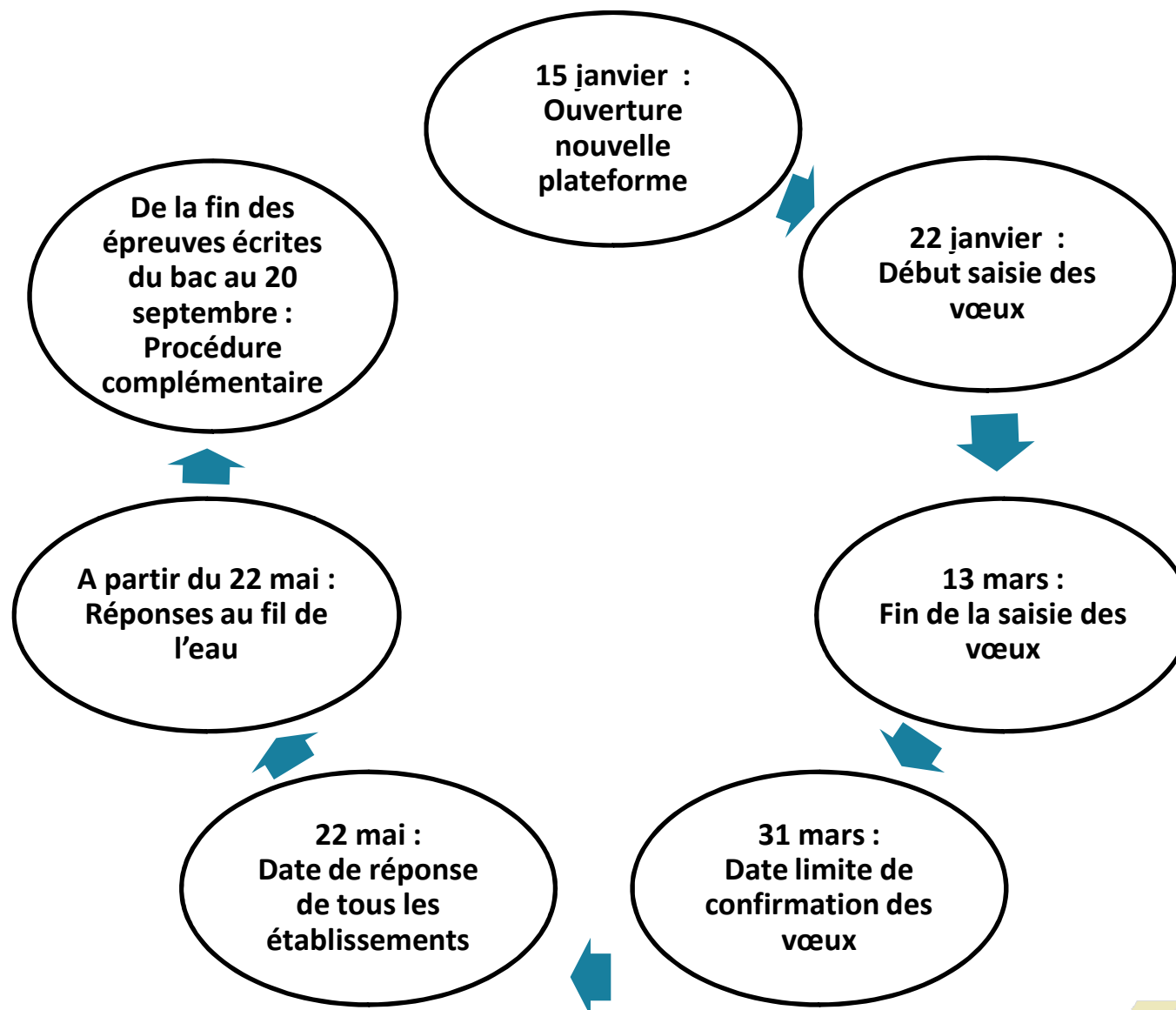
# Parcoursup : quelles sont les formations concernées dans l'Académie ?

## Autres

- La plupart des BTS et quelques titres professionnels en apprentissage
- La plupart des écoles d'ingénieurs en 5 ans
- Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- CPES (Classe préparatoire à l'enseignement supérieur)
- Certaines écoles de commerce
- Université Catholique de Lyon
- Institut des Métiers du Notariat (BTS Notariat)
- Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale (Institut de Formation aux Carrières de Santé des Hospices Civils de Lyon)
  
- Ecoles Supérieures d'Art (autres Académies)



# Calendrier Parcoursup





# Création du dossier et saisie des vœux

Du 22 janvier au 13 mars 2018

## ☞ **Création du dossier électronique**

- ☞ INE (Identifiant National Elève)
- ☞ Date de naissance
- ☞ Adresse mail obligatoire

## ☞ **Ajout des vœux**

## ☞ **Points de vigilance**

- ☞ Conserver son identifiant et son code confidentiel
- ☞ Ajout possible de candidatures seulement jusqu'au 13 mars 2018



# Constitution du dossier

Du 22 janvier au 13 mars 2018

## ☞ Saisie des vœux

- ☞ 10 vœux maximum
- ☞ 10 vœux en apprentissage supplémentaires sont possibles
- ☞ Pas de classement des vœux

## ☞ Vœux multiples pour certaines formations (BTS, DUT, CPGE)

- ☞ Possibilité de formuler des vœux multiples qui permettent au candidat d'élargir ses possibilités
- ☞ Constitués de sous-vœux : 20 sous-vœux maximum au total

## ☞ Exemple de vœu multiple

- ☞ Vœu BTS « Management des Unités Commerciales » demandé dans 7 établissements
- ☞ Ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux



# Constitution du dossier

Du 22 janvier au 13 mars 2018

## ☞ Consulter les caractéristiques de chaque formation

- ☞ Contenu des enseignements, attendus
- ☞ Taux de passage en 2<sup>ème</sup> année, débouchés, capacités d'accueil...
- ☞ Les attendus sont les connaissances et compétences nécessaires à la réussite. Ils sont définis au niveau national.

## ☞ Le lycée

- ☞ Fiche Avenir complétée par les professeurs lors du 2<sup>ème</sup> conseil de classe (avis de l'équipe pédagogique pour chacun des vœux, dans l'intérêt de l'élève)

## ☞ L'élève

- ☞ Ses vœux doivent être réfléchis et motivés
- ☞ Rédaction d'un « Projet de formation motivé » : l'élève décrit en quelques lignes, au regard des attendus de la formation demandée, pourquoi il souhaite s'y inscrire et quels sont ses atouts pour y réussir (atouts scolaires et extra-scolaires) + préciser les démarches effectuées pour se renseigner (JPO, salons, MOOC...)



# Admission en Licence

## ☞ Deux situations possibles

- ☞ Si capacité d'accueil suffisante, accueil de tous les candidats (éventuels parcours personnalisés avec contrat de réussite)
- ☞ Si capacité d'accueil insuffisante, priorité aux candidatures dont le parcours, la motivation et le projet sont en cohérence avec la formation envisagée

## ☞ Secteur géographique pris en compte

- ☞ Domicile uniquement



# Confirmation des vœux

13 mars 2018

## ☞ Date limite d'ajout des vœux

31 mars 2018

## ☞ Date limite de confirmation des vœux

☞ Saisie du projet motivé, CV...



# Les réponses possibles

A partir du 22 mai 2018

## Formations sélectives

☞ **OUI** (proposition d'admission)

☞ J'accepte ou je renonce

☞ **EN ATTENTE D'UNE PLACE**

☞ Je maintiens ou je renonce

☞ **NON**

## Formations non sélectives

☞ **OUI** (proposition d'admission)

☞ J'accepte ou je renonce

☞ **OUI SI** (proposition d'admission)

☞ J'accepte ou je renonce

☞ **EN ATTENTE D'UNE PLACE**

☞ Je maintiens ou je renonce

Ne pas oublier de procéder à l'inscription administrative



# Comment répondre aux propositions reçues (1/2)

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

## ☞ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

### ☞ Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- ☞ 7 jours jusqu'au 25 juin
- ☞ 3 jours du 26 juin au 20 août
- ☞ 1 jour à partir du 21 août
- ☞ Passés ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

## ☞ Selon le cas de figure

### ☞ Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) :

- ☞ Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- ☞ S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- ☞ Il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée



# Comment répondre aux propositions reçues (2/2)

## ☞ Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (OUI ou OUI-SI)

- ☞ Il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- ☞ S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- ☞ Il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## ☞ Le lycéen ne reçoit que des réponses EN ATTENTE :

- ☞ **Des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux
- ☞ Il **indique qu'il souhaite conserver** son vœu en attente, sinon il sera supprimé

## ☞ Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective) :

- ☞ Dès le 22 mai, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**





# L'exemple de Charlotte, élève de Terminale

- Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés.
- Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements.

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue...
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »  Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »  Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »  Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	
CPGE « D »	➔ NON		
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	
DUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Accepte	
DUT « G »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
CPGE « H »	➔ En attente d'une place	➔ Renonce	



## Procédure complémentaire

Dès la fin des épreuves écrites du bac et  
jusqu'au 20 septembre

☞ Pour les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors  
de la procédure initiale



# L'accompagnement pour élaborer son projet d'orientation

☞ [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr) : un espace en ligne dédié

☞ Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur

☞ Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues

☞ Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle

☞ Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir

☞ Echanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants

The screenshot displays the 'TERMINALES 2017/2018' website interface. At the top, it features logos for the French Republic, the Ministry of National Education, and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation. The main header includes 'TERMINALES 2017/2018' and '5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur', along with the 'onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR' logo.

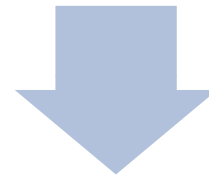
The interface is organized into five steps, each with a distinct icon and a corresponding action:

- ÉTAPE 1:** Represented by a book icon, with the text 'J'explore les possibles'. Below this, there is a list of links: 'Que faire avec mon bac?', 'Check list de l'orientation', 'Info métiers', 'Info filières', and 'Schéma des études après le bac'.
- ÉTAPE 2:** Represented by a building icon, with the text 'Je découvre les formations de l'enseignement supérieur' and a 'Découvrir' button.
- ÉTAPE 3:** Represented by a hand holding a document icon, with the text 'J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix' and a 'Découvrir' button.
- ÉTAPE 4:** Represented by a headset icon, with the text 'Je souhaite en parler' and a 'Découvrir' button.
- ÉTAPE 5:** Represented by a lightbulb icon, with the text 'Je précise ce que je vais demander' and a 'Découvrir' button.

At the bottom of the interface, the copyright notice '© MEN - MESRI - ONISEP 2017' is visible.



**EN SAVOIR PLUS ?**



**AU CIO de Montbrison : 04.77.58.53.77**

**DANS VOTRE LYCEE :**

**Mme Coquard-Chouvellon (classes paires)  
Mme Laroche (classes impaires)**